



Déclaration sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

(30 Juin 2026, qui remplace la déclaration du 30 Juin 2025)

Deutsche Bank (Suisse) SA, 529900BXXKPMXQTRE1V05

Résumé

Deutsche Bank (Suisse) SA, 529900BXXKPMXQTRE1V05, considère les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration consolidée sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de la banque Deutsche Bank (Suisse) SA.

Cette déclaration sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Cette déclaration est fournie dans le cadre du règlement relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosure Regulation - "SFDR") – Règlement (UE) 2019/2088, qui définit les acteurs des marchés financiers ("FMP") et les produits financiers visés. Par conséquent, cette déclaration des principales incidences négatives s'applique à Deutsche Bank (Suisse) SA unités commerciales¹, dans la mesure où elle est une entreprise d'investissement qui assure la gestion de portefeuille et prend des décisions d'investissement pour les clients de l'UE.

Les principales incidences négatives ("PAI") sont définies par la Commission Européenne comme étant "des effets négatifs, matériels ou susceptibles d'être des effets matériels sur des facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par des décisions d'investissement et des conseils fournis par l'entité juridique ou directement liés à ses décisions".

Depuis le 10 mars 2021, Deutsche Bank (Suisse) SA rend transparent les facteurs liés aux principales incidences négatives sélectionnés par rapport à l'univers des investissements, ce qui permet de prendre des décisions éclairées dans le processus de sélection des produits financiers concernés. L'accent est mis sur la mise à disposition des données dans le cadre des processus de sélection des produits sous-jacents pour les portefeuilles d'instruments financiers gérés de

¹ Les unités commerciales au sein de l'entité juridique concernées par le SFDR se limitent à la Banque Privée. La Banque d'Entreprise et les divisions de la Banque d'Investissement ne répondent pas à la définition de FMP ni ne fabriquent l'étendue des Produits Financiers tels que définis par le SFDR.



Deutsche Bank (Suisse) SA. La banque tire parti de MSCI Solutions pour recueillir les données d'indicateurs nécessaires et gérer son univers de produits pouvant être investis.

Il est important que Deutsche Bank (Suisse) SA, compte tenu de sa capacité fiduciaire en tant que gestionnaire de portefeuille, prenne toutes les décisions d'investissement dans le meilleur intérêt de ses clients, tout en tenant compte des facteurs financiers et des facteurs de risque. L'évaluation des principaux effets négatifs est une considération supplémentaire pour les gestionnaires de portefeuille de la banque au cours du processus décisionnel en matière d'investissement; toutefois, elle n'a pas nécessairement préséance sur d'autres facteurs.

Deutsche Bank (Suisse) SA effectue des rapports quantitatifs sur toutes les principales incidences négatives obligatoires spécifiées dans le SFDR; cependant, en tant que FMP, elle se concentre sur les principaux indicateurs d'incidence négative prioritaires dans son processus d'investissement.

Dans les juridictions applicables en vertu de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID), les clients doivent être interrogés sur leurs objectifs d'investissement et leur situation financière, ce qui inclut également leurs préférences en matière de durabilité. Au sein de la Banque Privée, des stratégies ESG et non-ESG sont proposées dans le cadre des services de gestion de portefeuille, en fonction des préférences de durabilité du client.

Deutsche Bank (Suisse) SA intègre les données PAI dans les listes de sélection d'instruments financiers, ce qui facilite la prise de décision éclairée et la prise en compte par les gestionnaires de portefeuille du processus de sélection.

Les PAI prioritaires sont intégrés dans les processus d'investissement des portefeuilles internes de la Deutsche Bank, gérés en tenant compte des préférences de durabilité telles que définies dans les contrats clients pertinents, qui respectent les critères minimaux de DB ESG. Elles font partie du processus de sélection des titres pour permettre aux gestionnaires de portefeuille de prendre des décisions éclairées et de les prendre en considération. Ces PAI prioritaires sont les suivantes:

- Émissions de gaz à effet de serre (GHG)

- Exposition au secteur des combustibles fossiles

Industries qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles solides, liquides ou gazeux (c.-à-d. charbon, pétrole, gaz naturel)

- Empreinte carbone

Les équivalents de dioxyde de carbone libérés par une société, mesurés en volume et en intensité



- Questions sociales et de personnel

- Respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales

Au minimum, les entreprises doivent assumer des responsabilités fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, du travail, des plaintes pour griefs, de l'environnement et de la lutte contre la corruption

- Exposition à des armes controversées

Les entreprises ayant des liens avec les mines terrestres, les armes à sous-munitions, les armes chimiques ou biologiques. Un lien industriel inclut la propriété, la fabrication ou l'investissement dans ces industries.